



Procédure de consultation

Département fédéral des finances

Modification de la loi sur les banques et de l'ordonnance sur les banques (FinTech)

Suppression des entraves à l'accès au marché non justifiées rencontrées par les entreprises FinTech dans le but de renforcer la capacité d'innovation des entreprises et la compétitivité de la place financière.

Date d'ouverture: 1^{er} février 2017

Date limite: 8 mai 2017

Le dossier envoyé en consultation peut être consulté à l'adresse suivante:
www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html

14 février 2017

Chancellerie fédérale